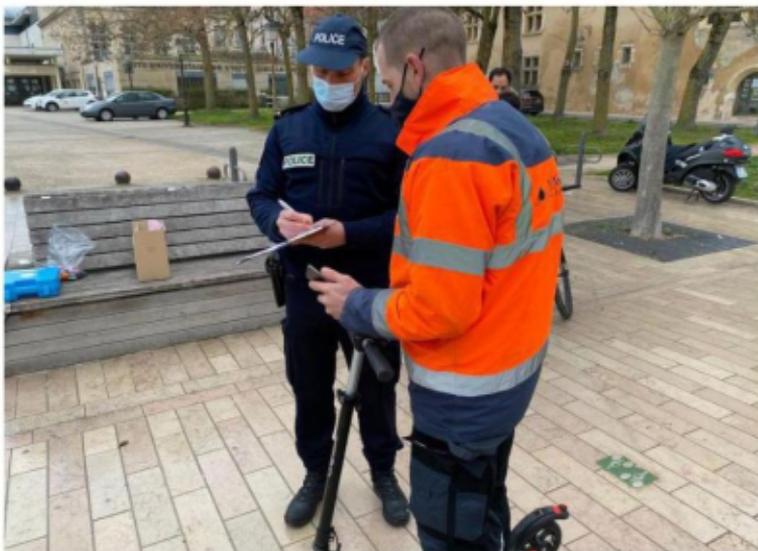


Les conducteurs de trottinettes rappelés à l'ordre

TROYES. À la veille des beaux jours, un contrôle routier spécifique a été organisé auprès des usagers de trottinettes afin de rappeler les règles de circulation et d'assurance.

Hier matin, les conducteurs de trottinettes ont été la cible d'un contrôle orchestré par le bureau partenariat et prévention de la direction départementale de la sécurité publique. « Avec l'arrivée du printemps et l'augmentation du trafic des engins de déplacement personnels motorisés, il nous a semblé pertinent de mettre en place un contrôle routier spécifique », précise le major Alexandre Ferin, chargé de communication et référent sûreté au commissariat.

C'est ainsi que les fonctionnaires de police ont investi la piste cyclable à l'intersection du quai La Fontaine et de la rue Roger-Salengro à Troyes. « Un point a été fait sur les équipements mais aussi sur l'assurance responsabilité civile dont ces utilisateurs doivent disposer afin de circuler en toute sécurité. » Un rappel à la loi nécessaire puisque « certains usagers ont découvert qu'ils n'étaient pas correc-



Les conducteurs de trottinettes doivent disposer d'une assurance responsabilité civile spécifique.

tement assurés au guidon de leurs engins. »

Les policiers ont profité de l'instant pour rappeler les règles de

circulation et distribuer des flyers de prévention ainsi que des gilets réfléchissants « sécurité routière ». ■